

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 AVRIL 2010

M. le maire ouvre la séance à 20h30

Etaient présents : Mmes et MM. LUBRANO (maire), MIRALLES (adjoint), BESSAA, MOUFLETTE, CHAPUIS, DANILLON, GRISVARD, LE FOLL, TESSE.

Secrétaire de séance : Bernard DANILLON

Secrétaire auxiliaire : Béatrice HOUPEAU

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1)Vote pour la reprise de l'élaboration du PLU

Monsieur le Maire lit le texte qui servira de projet à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et actera la volonté du Conseil Municipal de reprendre l'élaboration du PLU afin de faire évoluer le POS, document d'urbanisme actuel.

Ce document sera annexé au présent compte rendu et remis à chaque conseiller.

Bernard DANILLON, vice président de la commission d'urbanisme fait un historique des premières phases du PLU étudiées par le précédent conseil municipal.

Il préconise de reconduire le contrat du bureau d'étude « Aménager le Territoire » pour ses connaissances antérieures et le prix de sa prestation (environ 19 000€ HT)

Il indique que l'arrêt du Schéma Directeur nous laisse une liberté plus grande pour l'établissement du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Le SCOTT (Schéma de cohérence territoriale) ne sera opérationnel que dans 4 ans.

L'Etat s'étant engagé au « grenelle de l'environnement » pour une baisse de 50% du CO2, favorise une **non** extension importante des petites communes rurales. Aussi il faudra :

- respecter la spécificité et l'identité de chaque hameau
- le bureau d'études devra préparer une élaboration environnementale et la communiquera à la DIREN .
- une première réunion publique présentera le nouveau Diagnostic et le PADD, lorsqu'ils seront prêts.

M. le maire fait un tour de table pour avoir l'avis de chaque conseiller, sur ce sujet.

Intervention de M. CHAPUIS qui signale que la transformation du POS en PLU sera rendue obligatoire.

- l'Etat est demandeur de classement NATURA 2000
- la richesse de notre territoire et notre espace naturel sont à prendre en considération
- il ne faudra pas suivre l'exemple de MONTAGNY EN VEXIN
- il est précisé que le PADD tracera la politique de développement de la commune, le PLU en sera la conséquence
- la concertation est un élément important avec le partage des savoirs ; nécessité d'être à l'écoute des habitants
- nécessité de convoquer les instances extérieures (Agence de l'Eau, ONEMA, Conservatoire des Sites)
- il faudra associer les agriculteurs, car ce sont eux qui « modèlent les paysages »
- il demande de pouvoir travailler sur un plan de zonage fiable
- Notre commune est reconnue comme très intéressante grâce à deux procédures de classement ZNIEFF (actuellement niveau 1, le niveau 2 étant en cours)

- Nécessité d'une communication, même sur les sujets difficiles ou conflictuels
- il faudra développer notre imagination et consulter impérativement tous les habitants.

Pour les contacts avec le bureau d'étude, B. DANILLON préconise d'opérer par mails afin de ne pas déranger le chargé de mission, Monsieur BEAUFORT de manière incessante

Jean-Christophe TESSE :

- protéger pour l'avenir, notre village : ce sera un travail long et difficile
- il faudra échanger avec les habitants
- solliciter les énergies nécessaires

Mireille BESSAA est d'accord avec l'exposé de M. CHAPUIS : la municipalité doit rester maîtresse d'œuvre même si l'on confie l'étude à « AMENAGER LE TERRITOIRE »

Elle demande s'il y a un état du patrimoine communal

→ Réponse de M. le Maire : à sa connaissance il n'y en a pas.

Laurent GRISVARD est d'accord pour poursuivre l'élaboration du PLU dans ces conditions

Danièle MOUFLETTE → idem

Georges LE FOLL → idem

Michel MIRALLES est d'accord avec l'exposé de M. CHAPUIS.

Gérard LUBRANO précise deux points qu'il considère essentiels pour débiter cette étude :

- exigence du calendrier : il faut qu'il soit drastique et clair pour tous
- être en possession du Plan de Zonage

Il précise qu'il n'est pas obligatoire d'inviter toutes les personnes associées à toutes les réunions.

Jean Claude CHAPUIS précise qu'il comprend les craintes de certains avant d'aborder l'étude de cet important dossier.

Il est prêt à partager ses connaissances et dit que la valeur foncière de la commune sera optimisée suite à cette étude, la commune se trouvant dans un triangle stratégique : - Vallée du Cudron, - Vallée de l'Epte et - Vallée de la Landelle.

M. le maire précise qu'il faudra inviter les Maires des communes périphériques pour avoir leur avis sur notre étude, de la même manière qu'il a été invité par la commune de GISORS qui est en pleine élaboration de PLU.

Vote pour la poursuite de l'élaboration du PLU à MONTJAVOULT :

- contre → 0
- abstention → 0
- **pour : → 9**

→ **Voté à l'unanimité ;**

Unanimité aussi pour le choix du bureau d'études qui sera « AMENAGER LE TERRITOIRE ».

II) Participation de la commune à SYNELEC

Cette participation est égale à 4112€ pour l'exercice 2010.

Comme pour les exercices précédents, M. le maire demande que cette somme soit incluse dans les charges du budget communal et non pas fiscalisées sur les avis d'imposition des habitants.

Vote : → Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 9

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

SCOT : M. le Maire précise que la Communauté de Communes a lancé l'opération du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et que l'affichage a été effectué sur les panneaux communaux.

Panneaux photovoltaïques

Après renseignements pris auprès de la DDE (DDT) les panneaux qui sont intégrés dans les toitures (après retrait des tuiles) ne sont pas acceptés. Par contre, ceux qui sont placés sur les tuiles reçoivent un avis favorable de la DDE, mais ne bénéficient pas de l'exonération fiscale. Ce qui peut paraître assez incohérent dans le raisonnement.

ERDF : élagage des branches le long des lignes hautes et moyennes tension

M. le maire indique, à nouveau, que le Directeur de ERDF a confirmé par écrit, que cet élagage était à la charge d' ERDF

Cours de math et physique

- M. le maire lit le message de M. BIANCHI qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village concernant le soutien scolaire qu'il se propose de mettre en place pour les élèves de 3ème à la terminale, en math et en physique.

Fondation du Patrimoine pour le Lavoir

M. Le maire indique qu'il n'a pas eu de réponse de la Fondation, ni reçu les documents demandés

Lavoir le long du chemin aux Moutons

A ce propos, M. Chapuis signale qu'il y avait aussi un lavoir sur le côté du chemin aux Moutons qui pourrait être restauré en même temps que celui de Valécourt.

Organisation de la réception en l'honneur de Robert CHAPUIS

→ Mise au point de la cérémonie

Déchetterie de Gisors

Mme BESSAA a lu dans le dernier Vexinfo qu'un certain nombre de communes limitrophes de Gisors avaient accès à la déchetterie de cette ville.

Elle aimerait savoir pourquoi les habitants de Montjavoult ne peuvent pas y aller.

M. le maire se rapprochera de la CCVT sans grand espoir, sachant que la répartition a été calculée et réfléchie.

Affichage de l'enquête publique sur l'épandage de boues

Mme BESSAA demande que l'affichage concernant l'enquête publique de la demande d'autorisation d'épandage des boues de l'usine d'eau potable de MERY sur OISE, soit effectif sur l'ensemble de la commune y compris les hameaux. M. le maire prend acte.

Budget du RPI : Mme BESSAA demande si le budget du RPI a été voté : il a effectivement été voté à l'unanimité.

Réfection d'un mur dans le périmètre de l'église : Mme BESSAA s'étonne que les propriétaires de la maison du 1, place de l'église, dont le mur s'est écroulé sur le chemin de Montagny, l'avaient fait reconstruire avec des parpaings recouverts de fausses pierres ne ressemblant en rien aux pierres du Vexin.

Le résultat n'est pas compatible avec les recommandations architecturales d'autant que cette propriété est située dans le périmètre proche de notre église classée (moins de 500m).

Une lettre sera adressée aux propriétaires pour leur demander de remplir une demande préalable en bonne et due forme, laquelle sera soumise à l'ABF.

Calvaire de la Croix de Vallière

M. DANILLON demande que ce calvaire soit remonté sur le terrain appartenant à la municipalité.

Coupe des feuillages près du Calvaire de la rue des 4 Vents

M. LE FOLL demande qu'il soit coupé plus bas.

Ces travaux seront réalisés lors de la prochaine saison de coupe.

Ouverture de la décharge municipale

M. LE FOLL demande pourquoi elle est toujours ouverte ?

M. le maire répond que la société qui a réalisé les travaux d'adduction d'eau à Beaugrenier doit venir étaler les tas de pierres et de terre, et que l'accès à la déchetterie doit être libre, à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.